

CONTRÔLE FISCAL

Le jour où votre vie peut basculer !

Luc LEESCO

Le contrôle fiscal est un événement "normal" de la vie d'une entreprise. Celle-ci déclare elle-même son bénéfice et détermine ainsi le montant de l'impôt qu'elle va payer. Il est donc sain de vérifier que toutes les entreprises contribuent de manière honnête et équitable au budget. Ainsi, il importe de considérer la vérification comme un acte normal qui, un jour ou l'autre, doit arriver. Il faut donc ne pas le craindre mais y être préparé.

Le vérificateur n'est pas votre ennemi. Comme vous et moi, il souhaite bien faire son travail. Sa mission consiste à vérifier que la législation est bien appliquée par tous. Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre.

Ainsi, les grandes entreprises sont contrôlées en permanence. De fait, un contrôle de plus ou de moins n'a en général que peu de répercussions sur leur vie et encore moins sur ceux ou celles qui les dirigent, lequel(e)s habitent même parfois sur un autre continent ! Contrôles et rehaussements y sont donc souvent planifiés et constituent des péripéties, ou le plus souvent la routine. Mais il en va tout autrement pour les entrepreneurs individuels qui cumulent bien des fonctions, alors qu'ils n'ont qu'une vie et voient brutalement celle-ci suspendue

Certains se rassurent en invoquant le rôle protecteur de leur comptable ou de leur association de gestion agréée (AGA). Malheureusement, disposer d'un comptable ou d'une AGA ne protège pas, à l'évidence, du contrôle fiscal. Cela peut arriver à tout un chacun et avoir des répercussions inattendues et considérables. La preuve avec la mésaventure qui vient d'arriver à Isabelle Durbe, IDEL en Haute-Garonne.



Qui peut vous tendre une main secourable ?

le temps d'un contrôle. Cet événement exceptionnel n'arrive parfois qu'une seule fois durant leur vie professionnelle, mais leur argent, leur maison, leur foyer, leur réputation sont en jeu. Un contrôle est donc pour ces derniers un événement considérable même s'il faut accepter sa normalité.

L'aléa fiscal : interprétations et malentendus

Si vous n'êtes pas fraudeur, le rehaussement peut venir d'une différence d'appréciation de la situation par l'administration et vous-même : c'est un "malentendu" fiscal.

Votre vérificateur peut percevoir et interpréter une situation selon sa compétence et sa culture, qui ne sont pas les vôtres. Attention à ne pas laisser s'insinuer dans son esprit une fausse image. Il suffit d'une parole malheureuse ou d'une information erronée. N'oubliez jamais que votre vérificateur est assermenté.

Être bien accompagné depuis le début

Pour éviter tout dérapage, même si vous êtes dans votre droit et n'avez jamais fraudé, il est bien avisé de ne pas rester



Luc Leesco,
expert-comptable,
partenaire de FNI Compta

TÉMOIGNAGE

Le cadeau de Noël !

Je viens de subir un contrôle fiscal. Nous sommes à la veille de Noël. Alors que je prépare cette fête en famille dans la joie avec les enfants, le facteur sonne à la porte. Un colis, un cadeau ? Non, une lettre recommandée de l'administration fiscale. Je l'ouvre avec fébrilité, la parcours rapidement, sans bien tout comprendre, jusqu'au total à payer : près de 100 000 € !

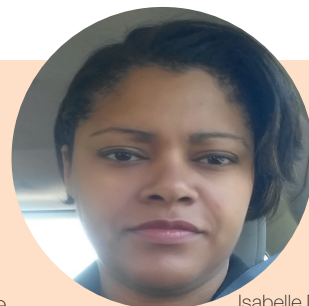
J'essaie de reprendre mes esprits. Ce n'est pas possible. Il faut dire que je paye les services d'un grand cabinet comptable et d'une AGA. D'ailleurs, le cabinet comptable n'avait pas jugé utile de m'assister lors du contrôle. Malgré la somme demandée, je reprends confiance en déléguant à un avocat fiscaliste le soin de rédiger la réponse du contribuable dans les règles de l'art. Résultat : l'administration maintient le redressement. Devant l'échec de cette

première démarche, je m'oriente alors vers un nouvel avocat. Une entrevue est demandée à l'administration qui nous répond : « *Nous ne pouvons pas vous refuser un rendez-vous, mais le redressement sera maintenu ; ce serait une perte de temps inutile pour tous* ». Ce qui signifie devoir payer le redressement ou entamer un contentieux fiscal, long bras de fer de plusieurs années avec l'administration, sans aucune certitude d'avoir gain de cause tout en payant les services d'un avocat. Pour payer, j'envise un prêt bancaire, mais toutes les banques consultées refusent. Certains proches, et mêmes certains membres de la famille, s'éloignent comme si mon cas était contagieux ! Grande leçon de solidarité ! Je ne peux plus faire aucun projet. Impossible de décrire la lourde vague de désespoir qui m'envahit. À ce moment-là je pense vendre

ma maison, changer de métier et quitter la région. Bien d'autres idées noires me traversent l'esprit.

Je décide alors de me syndiquer afin de trouver un peu d'aide et de réconfort. Dès mon premier contact avec Carine Garcia, présidente du syndicat FNI 31, je sens que je peux me confier. Bien que je ne sois pas adhérente, la FNI accepte de missionner son expert-comptable, Luc Leesco, pour préparer le dossier. Devant la gravité de la situation, la FNI décide de siéger au sein de la commission départementale des impôts. Dès cet instant, je me sens accompagnée, guidée, mon moral revient, j'ai de nouveau la force de faire face.

Avec un dossier solide et structuré, l'engagement de la FNI à siéger en commission et l'appui de Luc Leesco, nous sommes prêts à faire la preuve de ma bonne foi. Avant l'audience, lors de



Isabelle Durbe

l'entrevue avec l'inspecteur principal, j'apprends au final que l'administration abandonne le redressement. Je m'écroule en larmes. C'est la fin d'un long calvaire. Moi aussi je croyais que ce genre de galère n'arrive qu'aux autres, à celles qui trichent, ou qui n'ont pas de comptable ou qui ne disposent pas d'AGA, ou qui ne se font pas défendre par des avocats fiscalistes. Je remercie la FNI de m'avoir tendu une main secourable, quand tous me tournaient le dos ou me proposaient leurs services payants et pas toujours efficaces, alors que ma vie basculait. Pour ne pas vivre ce genre de calvaire j'engage mes collègues à bien se faire accompagner depuis le début. ●

fiscal
expertise

seul face à l'administration. Certains mots ou certaines informations mal présentées peuvent dresser une très mauvaise image de vous-même ou de la situation, alors qu'il ne s'agissait que d'une "maladresse" de votre part. Pour éviter tout "malentendu" fiscal, il faut trouver l'interlocuteur qui va bien vous accompagner depuis le début.

Conclusion

Cet article n'avait pas pour ambition de traiter ni de la technique du contrôle fiscal en lui-même ni des nouveautés de ces dernières années en la matière, mais plutôt de montrer comment un simple malentendu entre un contribuable et l'administration peut dégénérer de manière dramatique (voir témoignage ci-dessus). N'oubliez pas

qu'une procédure lancée ne s'arrête pas si simplement. C'est la raison pour laquelle FNI Compta se préoccupe d'organiser

votre protection fiscale afin de faire valoir vos droits s'ils sont légitimes. ●

Lien utile : www.impots.gouv.fr/portail/



Carine Garcia, présidente du syndicat FNI 31 :

« *Qu'elle ne soit pas adhérente à la FNI ne change rien à son histoire* »

En tant que présidente du syndicat FNI de la Haute-Garonne (31), je reçois un coup de téléphone d'Isabelle Durbe qui me raconte son désespoir suite à son contrôle fiscal. Au ton de sa voix, je comprends de suite qu'elle vit une situation d'une extrême violence. Qu'elle ne soit pas adhérente à la FNI ne change rien à son histoire. Émue devant la détresse d'une collègue qui voit sa vie brisée par un contrôle fiscal, je pense que nous devons faire quelque chose. J'interroge alors nos instances fédérales qui missionnent immédiatement l'expert-comptable de la FNI pour examiner et traiter le dossier. Sur ses recommandations, un cadre fédéral est pressenti pour siéger au nom de la FNI à la commission départementale des impôts saisie pour examiner son cas. Courant octobre, Mme Durbe m'a rappelée pour me dire toute sa gratitude : les impôts venaient d'abandonner son redressement. Son cas illustre parfaitement l'une des raisons de notre engagement syndical : participer à la défense et à la protection de nos collègues.